



Cotonou, le **30** avril 2024

COMMUNIQUE RADIO

*Le Chef d'Etat-major général des Forces armées béninoises
communiquant :*

Dans le cadre de la poursuite du concours de recrutement militaire spécial sur titre, il sera organisé un recrutement au profit des musiciens. Les jeunes gens désirant prendre part à ce recrutement sont invités à s'inscrire dans les camps militaires, sur l'ensemble du territoire national, du lundi 06 au vendredi 10 mai 2024.

I- CONDITIONS A REMPLIR

- être âgé de 18 ans au moins au 31 décembre 2024 et de 30 ans au plus au 1^{er} janvier 2024;
- ne pas être agent de l'Etat ni ancien militaire radié ;
- avoir une bonne constitution physique et être apte à prendre part aux épreuves sportives ;

II- DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature comprend :

- * une (01) copie de l'acte de naissance ou du jugement supplétif ;
- * une (01) photo complète de l'intéressé ;
- * le ou les copies des diplômes ou certificats s'il y a lieu ;

- * un (01) certificat médical d'aptitude physique délivré par un médecin militaire ou le médecin-Chef, responsable du centre de santé de la commune ou de l'hôpital de référence de la zone ;
- * Un (01) certificat ou attestation de position militaire à prendre dans les centres d'inscription.

III- DIFFERENTES PHASES DU RECRUTEMENT

Le processus de recrutement se déroulera en trois (03) phases à savoir la phase sportive, la phase pratique et la visite médicale d'aptitude.

La phase sportive comprend une (01) épreuve de course sélective de six (06) kilomètres pour les filles et huit (08) kilomètres pour les garçons.

La phase pratique consiste à évaluer le savoir-faire en musique des admissibles à l'issue de la phase sportive.

Les candidats retenus à l'issue de l'épreuve pratique subiront une visite médicale d'aptitude.

Les centres et les dates de déroulement des phases dudit concours de recrutement seront précisés ultérieurement.



[Handwritten signature]

Général de Division Fructueux C. A. GBAGUIDI
Chef d'Etat-major général

B.